

### **RAPPORT N°3 : ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET EN CRÉANCES ÉTEINTES DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES**

M. le Président expose au conseil communautaire que M. le Trésorier du Service de Gestion Comptable d'Ambert a adressé plusieurs demandes d'admissions en créances éteintes ou en non-valeur sur différents budgets de la Communauté de Communes ;

Les créances éteintes (compte 6542) diffèrent des non-valeurs et concernent des créances pour lesquelles aucune action en recouvrement n'est possible. Elles relèvent du traitement des dossiers de surendettement et de liquidation judiciaire ; leur irrécouvrabilité s'impose à la collectivité et au comptable.

Il vous est demandé de bien vouloir admettre en créances éteintes les recettes détaillées dans le tableau ci-dessous :

<b>Budget</b>	<b>Objet de la créance</b>	<b>Montant total restant à recouvrer</b>	<b>Motif de la présentation</b>
Principal 401	Loyers multiple rural de Sainte Catherine de 2016 à 2020	16 351.72 €	Liquidation judiciaire Certificat d'irrécouvrabilité du 07/03/2022
Gites d'entreprises 420	Loyers, eau et assainissement du gîte d'entreprise de Vertolaye de décembre 2013 à avril 2015	6 962.05 €	Liquidation judiciaire Clôture pour insuffisance d'actif le 08/07/2020

L'admission en non-valeur (compte 6541) ne met pas obstacle à l'exercice des poursuites, la décision prise en faveur du comptable n'éteignant pas la dette du redevable.

Il vous est demandé de bien vouloir admettre en non-valeur les recettes détaillées dans le tableau ci-dessous :

<b>Budget</b>	<b>Objet de la créance</b>	<b>Montant total restant à recouvrer</b>	<b>Motif de la présentation</b>
Principal 401	Redevables multiples SIAMU Ecole de musique	855.50 €	Poursuites sans effet
	Redevables multiples tous services	64.04 €	Montant dette inférieur au seuil de poursuite (15 €)
	Centre de loisirs 2017 - 2018	234.65 €	Personne décédée et demande de renseignement négative
	<b>TOTAL GENERAL BUDGET 401</b>	<b>1 154.19 €</b>	
Activités Commerciales	Redevables multiples	1.37 €	Montant dette inférieur au seuil de poursuite (15 €)

423	Chauffage Réseau de chaleur « Le Brugeron » de 04/2013 à 03/2019	8 559.81 €	Poursuites infructueuses
	<b>TOTAL GENERAL BUDGET 423</b>	<b>8 561.18 €</b>	
SPANC 425	Prestation de service 2018	0.01 €	Montant dette inférieur au seuil de poursuite (15 €)
	<b>TOTAL GENERAL BUDGET 425</b>	<b>0.01 €</b>	

Sur proposition du Président,

**Délibération,**

il vous est proposé :

- d'admettre en créances éteintes les recettes détaillées ci-dessus pour un montant total de 16 351.72 € sur le budget principal 401 et de 6 962.05 € sur le budget annexe Gites d'Entreprises 420 ;
- d'admettre en non-valeur les recettes détaillées ci-dessus pour un montant total de 1 154.19 € sur le budget principal 401, 8 561.18 € sur le budget Activités Commerciales 423 et 0.01 € sur le budget SPANC 425 ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet ;
- d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.